



**CONSEIL COMMUNAL DE  
VULLY-LES-LACS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 JUIN 2024  
SALLE COMMUNALE DE VILLARS-LE-GRAND**

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Présentation de la revitalisation de la Petite Glâne en présence du bureau d'ingénieurs
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024
5. Communications du bureau
6. Elections pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025
  - a. Président et vice-Président
  - b. Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants
  - c. Cinq membres de la Commission des finances
  - d. Sept membres de la Commission de gestion
7. Préavis municipal N° 2024/07 – Comptes de l'exercice 2023
8. Préavis municipal N° 2024/06 – Réfection de la route d'Avenches avec remplacement de la conduite d'eaux claires : demande de crédit de CHF 2'950'000.—
9. Préavis municipal N° 2024/08 – Tour de Romandie 2026 : demande de cautionnement 2026 de CHF 30'000.—et demande de crédit extrabudgétaire 2024 de CHF 30'000.—
10. Préavis municipal N° 2024/09 – Modification du règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires
11. Communications municipales
  - a. Procédure pour la fermeture définitive des sources de Mur
  - b. Plan d'affectation communal (PACom)
  - c. Plan d'énergie et climat communal (PECC)
  - d. Divers
12. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales
13. Interpellations – postulats – motions
14. Divers et propositions individuelles.

Il est 19h31, **le Président** ouvre la séance, et souhaite la bienvenue aux Conseillers-ères, à la Municipalité in corpore, ainsi qu'à M. Zuccoli, journaliste pour le journal de La Broye.

Il rappelle que les Conseillers-ères ont été convoqué-es selon les règles statutaires et que cette séance est enregistrée. Il prie chaque personne qui prend la parole de se nommer pour les besoins du procès-verbal.

### **1. Appel**

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes Catherine Lüscher, Frédérique Miazza, Joëlle Roch et MM. Jérémie Christinat, Simon Jaunin, David Loup, Dylan Loup, Frédéric Oulevey, Emile Spahr et Ulrich Weyermann.

Conseillers-ères présents : 40. Le quorum est atteint.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

**Le Président** rappelle que ce dernier a été envoyé avec la convocation, et il demande s'il suscite des remarques. Ce n'est pas le cas. Il est passé au vote : les Conseillers-ères qui acceptent l'ordre du jour tel que présenté sont priés de le faire par un levé de main. **Il est accepté à l'unanimité.**

### **3. Présentation de la revitalisation de la Petite Glâne en présence du bureau d'ingénieurs**

**M. Alain Bally**, municipal, explique que M. Devanthéry est venu ce soir pour présenter le statut du projet de la revitalisation de la Petite Glâne, et décrire le projet d'un pont qui doit être remplacé car comme la Petite Glâne sera plus large, le pont actuel ne sera plus approprié.

**M. Devanthéry** informe le Conseil que le projet est déjà bien avancé et arrive gentiment à la fin, malgré qu'il ait pris un peu de retard à cause de la météo humide de l'automne passé et de ce printemps. Il fait un petit rappel de l'objectif : le maître d'ouvrage est l'AIRPG, avec M. Alain Bally, municipal, qui est représentant au comité de direction. Les autorités sont la Confédération et les cantons de Vaud et Fribourg, services de l'environnement, qui pilotent et subventionnent le projet. M. Devanthéry et ses collègues sont en charge de l'ingénierie et de la direction des travaux, et l'Association Broye-Vully qui a apporté pas mal de moyens financiers pour démarrer ce projet.

Objectifs : un des objectifs principaux est de garantir la protection contre les crues ; ce cours d'eau ayant été créé dans les années 1930, il n'est plus adapté aux conditions actuelles, notamment avec toute l'urbanisation, les épisodes pluvieux qui sont de plus en plus intenses, avec à la clé des inondations. Il faut restaurer les fonctions pour qu'il soit plus proche d'un cours d'eau naturel, afin d'assurer une faune typique, améliorer la qualité paysagère, limiter les pertes de productions agricoles en valorisant notamment la terre végétale sur des secteurs qui sont attenants, et enfin offrir des espaces récréatifs pour la population. Ces travaux vont également favoriser différentes espèces de plantes, de poissons et d'insectes. 19 espèces de

poissons ont été répertoriés dans la Petite Glâne, ce qui est beaucoup, comme par exemple, la petite lamproie, silure (pêchés il y a quelques semaines lors d'une pêche de comptage à St-Aubin), des anguilles, des batraciens, des reptiles, et le Martin-pêcheur. Il y a également le castor, qu'il n'y a pas besoin de favoriser, car déjà existant, mais ils devront le gérer, car il génère des problèmes, notamment sur une des berges. Des mesures de protection devront être prises par rapport à cette espèce.

La revitalisation s'étend sur 7 km, soit les 4 communes de Missy, Vallon, St-Aubin et Vully-les-Lacs, avec environ 2,6 km situés sur le territoire de Vully-les-Lacs ; un élargissement moyen de 30-35 m est réalisé au lieu des 15 m actuels, avec deux spots de diversité, dont un situé juste en-dessus de la route d'Avenches, un autre dans le secteur des Vernets à St-Aubin ; 30'000 arbres et arbustes seront plantés dans le cadre du projet, et aussi quelques grands arbres. Le coût du projet, budget global, est de CHF. 21'500'000, subventionné à 89% avec un sponsoring d'un peu plus de 7% ; la part restante pour les communes est de 3,7%.

Le projet de revitalisation s'étend sur 7 km, et est réalisé en 2 étapes. Actuellement, ils sont dans l'étape 2, qui est située uniquement sur la commune de Vully-les-Lacs. L'étape 1, qui est commencée depuis septembre 2022, est pratiquement terminée, car il reste à finaliser le secteur qui est sur Villars-le-Grand, mais ils attendent de pouvoir intervenir dans le lit du cours d'eau, qui ne baisse pas actuellement avec les multiples précipitations de ce printemps. Ils espèrent pouvoir le faire avant les vacances d'été, mais sinon, les travaux seront repris après les vacances.

Missy et Vallon : l'objectif est la mise en démarrage des travaux au premier trimestre 2025. Les travaux d'entreprises seront mis en soumission après les vacances.

Le principe de cette naturalisation, c'est d'élargir le cours d'eau, soit le doublement de sa largeur, afin d'avoir un plus grand gabarit hydraulique. Les infrastructures existantes sont maintenues, notamment les chemins, et il est effectué un rehaussement des digues pour une meilleure protection contre les crues. Dans les zones construites, ils doivent assurer une protection avec les digues pour une durée de 100 ans. Sur la zone agricole c'est 20 ans.

Actuellement, il y a 3 étapes qui sont en chantier sur Vully-les-Lacs. Les travaux sont réalisés par l'entreprise Grisoni à Domdidier pour le génie civil, et l'entreprise BioSaule à Chevroux pour l'ensemencement, plantations, etc.

Il explique l'état d'avancement actuel des travaux : il y a encore quelques petites plantations à effectuer, et il reste un travail avec une pelle mécanique à faire pour l'aménagement du lit mineur, et ensuite, quand les exploitants agricoles auront fait les récoltes, il y aura l'harmonisation des terres végétales, des adoucissements de pentes et comblements de bassières encore à faire.

Dans le secteur qui se trouve au niveau de l'estivage, les travaux ont bien avancé ; il y a le lit mineur à mettre en place, une conduite d'eau a dû être remplacée ; il restera le modelage du lit mineur, les plantations, l'ensemencement, les aménagements pour la faune, et aussi un travail qui sera fait après récolte, comme cité auparavant.

Le secteur sept est un peu moins avancé, mais ils ont déjà remonté la digue, creusé le lit majeur, et il reste le lit mineur à réaliser. Le dernier secteur est en cours actuellement, mais c'est celui qui a donné du fil à retordre, soit le secteur en aval du pont métallique. Dans cette zone, il a été découvert un secteur pollué, soit une ancienne décharge qui a été trouvée, au niveau du chemin bétonné et qui a dû être démantelée. Cela a demandé des investigations, des sondages, des analyses, etc. et il s'est avéré qu'il y avait des matériaux qui étaient potentiellement polluants. Actuellement, ils arrivent à la fin des excavations de ces matériaux. Ils considèrent qu'il y avait 4'600m<sup>3</sup> de terre polluée, à différents degrés de pollution. Ils avaient anticipé une réserve pour ces travaux dans le devis de départ, réserve qui n'a pas suffi, mais la Confédération s'est engagée à soutenir ces travaux à hauteur de CHF 400'000.—supplémentaires. Ces travaux ont été estimés à CHF 800'000.--, et la somme de CHF 300'000.— avait été prévue dans le devis.

La gestion des terres : quand il y avait eu la mise à l'enquête, il était prévu juste de rehausser le raccordement entre le chemin et les parcelles. Il y avait plusieurs milliers de m<sup>3</sup> de terre végétale de bonne qualité à utiliser. La mettre en décharge n'est pas envisagé. Elle sera mise dans les sentiers alentours et sera revalorisée dans les parcelles attenantes au cours d'eau. Pour ce faire, une demande auprès du canton de Vaud a été faite, et cela a été validé avec la DGE. La répartition de cette terre sera discutée avec chaque agriculteur concerné.

Accueil et gestion du public : il y a des chevaux qui sont venus directement marcher alors que la mise en place était fraîchement effectuée, causant quelques dégâts. Il sera mis en place tout un concept d'instructions didactiques, pour expliquer le projet, les objectifs, et sensibiliser la population. Des bandes seront posées autour des zones de pique-niques, etc.

Lors de la crue du 14 novembre 2023, qui était une crue qu'on ne voit que tous les 15-20 ans, il y a eu quelques petits débordements, mais rien de conséquent dans les cultures. Le niveau de digue à la cote finale avait une marge qui était de 50-60 cm, ce qui a fait remarquer que cela a bien fonctionné, et qu'il n'y a pas eu de désordre et très peu d'érosion. C'est un cours d'eau qui est assez lent, et la force d'arrachement est assez faible. Ils ont été surpris de manière positive, car c'est vrai qu'en phase de chantier, il n'y a pas eu de terre végétale emportée dans les digues fraîchement faites. Par contre, il y a eu beaucoup de dépôts à l'embouchure de la Broye, ce qui les a étonnés.

Ils ne vont pas arriver à finaliser les travaux de génie civil avant les vacances, mais espèrent les terminer d'ici fin septembre. Les travaux de plantation et d'ensemencement seront faits dans l'automne-hiver 2024-25.

Un pont devra être remplacé, qui est en mauvais état, les exploitants agricoles qui l'utilisent le savent bien. Un rapport d'expertise a été réalisé, qui définit effectivement le très mauvais état de ce pont presque centenaire. Ce dernier va être allongé, du fait du doublement du lit de la Petite Glâne. Il aura une largeur de 24 m, et une largeur utile de 4.50 m, mais ces chiffres doivent encore être confirmés. Les exploitants agricoles ont donné leurs avis, et ce pont correspond aux normes agricoles. Il sera construit en éléments préfabriqués. Le terrain nécessitera également d'être stabilisé. Le coût du pont se montera à environ CHF 800'000.— et avec des divers et honoraires pour CHF 120'000. —, soit un total estimé à 1 mio TTC. La part imputable du projet est à 60 % à la charge de la Confédération, et pour la commune à 40%. Le canton, soit les améliorations foncières, octroierait jusqu'à 54% de la part communale, pour autant qu'il y ait des matériaux écologiques utilisés. En bois ce n'est pas possible, mais ils vont faire leur possible pour arriver à ces 54%. De ce fait, la participation de Vully-les-Lac pour ce pont est estimée CHF 184'000. —. Réalisation prévue en 2025-2026.

M. Devanthéry ayant terminé sa présentation, **le Président** demande s'il y a des questions.

**M. Raphaël Vincent** rappelle que l'année passée la Broye a atteint 1,10 m de haut, et cette année 40 cm. Cette année, lorsqu'on se mettait sur le pont de la Broye et qu'on regardait du côté ouest, la Glâne était belle brune et la Broye belle bleue. Donc la terre ne venait pas de nulle part.

**M. Devanthéry** dit que concernant la part d'ensablement, et ils en ont discuté avec le Voyer des eaux, et ils ne savent pas quel cours d'eau en charrie le plus.

**M. Raphaël Vincent** explique qu'il a pris un bocal qu'il a été remplir dans la petite Glâne pendant la crue, et qu'il a constaté ensuite, qu'au fond du bocal, il y avait environ 4 cm de sable. Il pense qu'au fur et à mesure qu'ils creusaient le lit de la Petite Glâne, celle-ci se comblait avec les fortes pluies.

**M. Devanthéry** répond qu'ils n'ont pas constaté de forte érosion, sauf à quelques petits endroits. Cependant, il rappelle que la Petite Glâne est un cours d'eau qui, lors de pluie, devient tout de suite brun, certainement par des matériaux qui viennent par les affluents et les drainages.

**M. Joffrey Tombez** demande pourquoi le pont n'était pas prévu dans le projet initial ?

**M. Devanthéry** répond que le pont était prévu dans le projet initial. Ils ont repris le projet après le permis, en phase d'appel d'offres. De ce fait, dans leur mandat, tout était en phase d'avant-projet.

**M. Alain Bally**, municipal, informe que quand ils ont présenté le projet, le pont figurait dans le budget, il était donc prévu, mais ils ne savaient pas exactement combien cela coûterait.

**M. René Fluri** demande, que dans les travaux à venir, il est parlé de la remise en état, mais est-ce que le projet tient compte des dégâts qui ont été causés sur des chemins à cause des trajets de camions ?

**M. Devanthéry** répond que oui, car il y a eu un constat qui a été fait de tous les chemins, avec des photos et des vidéos, et les dégâts dus au chantier ont été pris en compte pour leur remise en état.

**M. Gilles Bardet** demande comment va se faire la cohabitation avec le cheval de loisir, et il demande à M. Devanthéry de bien vouloir préciser ce qu'il pense à ce sujet.

**M. Devanthéry** répond que le passage a été laissé ouvert quelques fois pendant le chantier, et certains ont voulu aller dans le chantier non finalisé, et ils se sont enfoncés, la terre étant encore trop meuble. Des barrières ont été posées pendant le chantier. Le bord de la Petite Glâne ne sera pas interdit à la population, mais le but c'est, que suite à la pose de panneaux avec des indications claires concernant la protection des lieux, ceux-ci soient respectés, tout comme des périodes définies par le canton, ainsi que d'autres restrictions, comme par exemple de tenir les chiens en laisse.

**M. Gilles Bardet** comprend dès lors qu'une fois que tout sera finalisé, que le terrain se sera tassé, une balade avec des chevaux ne sera pas exclue ?

**M. Devanthéry** répond que non ce ne sera pas exclu, mais le problème maintenant c'est que quand ils mettent de la terre toute fraîche, des dégâts sont faits malgré tout, ce qui est embêtant.

**M. Julien Schwab**, président, a une question concernant le prix du pont. Il demande s'il est à la charge de la commune ou de l'Association?

**M. Alain Bally**, municipal, répond que CHF184'000.—, à affiner avec les subventions, seront à la charge de la Commune, mais avec la vente de terrain cela va combler la moitié de ce montant. Il faut savoir que, vu que ce pont sera élargi, la commune va vendre du terrain au canton.

**Le Président** demande s'il y a encore d'autres questions. Ce n'est pas le cas, M. Devanthery est remercié pour sa présentation et il se retire.

#### **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024**

Aucune remarque n'a été adressée au bureau avant la séance. **Le Président** demande si quelqu'un a une remarque à formuler concernant ce procès-verbal. Ce n'est pas le cas. Il propose aux Conseillers-ères de passer au vote, et de l'accepter par un levé de main. **Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

#### **5. Communications du bureau**

**Le Président** donne un retour sur les votations fédérales du 9 juin dernier. Il présente un tableau avec les résultats de Vully-les-Lacs, du canton et de la Confédération. La participation de la commune a été légèrement inférieure à la moyenne du canton et de la Confédération. Au niveau du dépouillement, tout s'est parfaitement déroulé, et le bureau est de plus en plus performant grâce au scanner et le logiciel SuisseVote, ce qui permet de gagner un temps non négligeable. A titre d'information, en deux heures, le bureau a traité plus de 1'200 bulletins, avec cinq personnes présentes.

**M. Julien Schwab**, président, rappelle aux présidents des commissions, ainsi qu'aux délégués des associations intercommunales, qui n'auraient pas encore transmis leurs vacances pour le 1<sup>er</sup> semestre, de bien vouloir les transmettre via la secrétaire encore cette semaine.

#### **6. Elections pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025**

**M. Julien Schwab**, président, procède maintenant aux élections des différents membres du bureau, et pour l'élection du président, il cède sa place à Mme Sabine Thierrin, vice-présidente du Conseil.

Président :

**Mme Sabine Thierrin**, vice-présidente, procède à l'élection du président. Un seul candidat se présente en la personne de M. Julien Schwab. Elle demande s'il y a d'autre candidat qui désire se proposer. Ce n'est pas le cas. **M. Julien Schwab est élu Président tacitement et sous les applaudissements du Conseil.** M. Schwab remercie les membres du Conseil pour leur confiance, et se réjouit de mener les débats pour la prochaine année de mandat.

Vice-Président-e :

**M. Julien Schwab**, président, procède à l'élection du vice-président-e. Mme Sabine Thierrin se propose comme candidate. Il demande si quelqu'un d'autre désire se proposer. Ce n'est pas le cas. **Mme Sabine Thierrin est élue vice-Présidente, tacitement et sous les applaudissements du Conseil.**

Scrutateurs et scrutateurs suppléants :

Actuellement, les scrutateurs sont MM. Jérémie Christinat et Florian Aeby. Ils ont émis le désir de conserver leur fonction actuelle de scrutateur. Il en est de même pour les scrutateurs suppléants, soit MM. François Maeder et Emile Spahr. Le Président demande s'il y a d'autre candidat qui se présente pour l'un de ces postes. Ce n'est pas le cas. **MM. Jérémie Christinat et Florian Aeby, sont élus tacitement comme scrutateurs, et MM. François Maeder et Emile Spahr sont élus tacitement comme scrutateurs suppléants, sous les applaudissements du Conseil.**

Commission des finances :

Les 5 membres actuels sont candidats à leur réélection. Personne d'autre ne se présente. **Mme Anne Jobin et MM. Cédric Bardet, Damian Fioretta, Arnaud Guignard et Antoine Parisod sont élus tacitement, sous les applaudissements du Conseil.**

Commission de gestion :

Les 6 membres actuels sont candidats à leur réélection, sauf M. Joffrey Tombez qui a démissionné. Le Président le remercie pour ces quelques années de fonction. Le siège reste aux mains du groupe politique du démissionnaire, soit de l'Entente, qui présente M. Jean-Claude Vioget. Aucun autre candidat se présente. **Mmes Céline Duran, Karin Hügli et MM. Alexandre Bardet, René Fluri, Christian Failloubaz, David Schwab et Jean-Claude Vioget sont élus tacitement, sous les applaudissements du Conseil.**

## **7. Préavis municipal N° 2024/07 – Comptes de l'exercice 2023**

**Le Président** rappelle aux Conseillers-ères qu'ils-elles ont pu prendre connaissance des comptes de l'exercice 2023 qui sont déposés dans le serveur de la Commune. Il rappelle que les comptes 2023 bouclent sur un excédent de revenus de CHF 317'084.—après amortissement extraordinaire de 1.1 million CHF et l'affectation de CHF 333'000.—à différents fonds de réserve. Il demande à la Municipalité si elle a des commentaires à formuler. Ce n'est pas le cas pour le moment.

**Mme Céline Duran**, présidente de la Commission de gestion, donne lecture des remarques générales et de la conclusion de leur rapport, qui stipule :

Remarques générales :

*La valeur du point d'impôt communal des personnes physiques, par habitant, a augmenté de CHF 1.79 par point, soit CHF 29,89 par point à CHF 31,68 par point.*

*55,42% (CHF 7'700'228.-) des revenus communaux proviennent des recettes fiscales, dont env. 42,46% d'impôts des personnes physiques contre 1,32% d'impôts des personnes morales.*

*Le fonds de réserve à l'épuration de CHF 5'149'114.-, nous paraît élevé puisqu'à partir de 2029, nous devrions être raccordés à la STEP inter cantonale. A partir de cette date, la commune n'assumera plus que des travaux d'entretien des canalisations/regards sur le sol communal. La Commission de gestion recommande d'utiliser une partie du fonds de réserve afin d'assainir le réseau d'épuration de la Commune.*

*Nous suggérons de dissoudre le montant de CHF 2'720'836.- du fonds de réserve pour amortir les coûts de construction du réservoir du Charmontel ainsi que pour la station de pompage/filtrage de Constantine.*

*Le montant de CHF 1'753'819,28, du compte 9282.000 fonds de rénovation et investissements futurs, constitue une réserve supplémentaire pour des travaux futurs. La Cogest propose de dissoudre cette réserve pendant cette période d'importants investissements (EPK, halle polyvalente, par exemple).*

*Nous relevons que les comptes sont présentés de manière claire et structurée. Le montant des fonds de réserves, pour un total de CHF 12'913'981.- est important compte tenu que tout ou partie de ces fonds de réserves devront être dissolus pour la mise en place de MCH2.*

*Par conséquent, la Commission de gestion réitère ces recommandations : soit de ne plus alimenter les fonds de réserves et de les utiliser à chaque fois que cela est possible et finalement au futur, de privilégier des amortissements extraordinaires.*

*La Commission de gestion remercie la boursière, son équipe ainsi que la Municipalité pour l'excellent travail et la bonne gestion des comptes.*

Conclusion :

*Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion propose au Conseil communal d'accepter le préavis N° 2024/07 et les comptes tels que présentés. »*

**Le Président** remercie la Commission de gestion pour son rapport et son travail, effectué de manière consciencieuse. Il demande à la Municipalité si elle veut donner quelques informations supplémentaires.

**M. François Haenni**, municipal, dit qu'effectivement les comptes 2023 sont de bons comptes, avec plus de CHF 300'000 de revenus excédentaires. Ils ont pu faire des amortissements extraordinaires pour à peu près CHF 1,1 million, ils ont également pu faire ces attributions aux fonds de réserves. Globalement, les comptes sont bons et suivent la tendance de ce qu'ils avaient planifié par rapport à une législature avec de hauts investissements. Les fonds de réserve sont relativement importants. Une partie sera utilisée lorsqu'ils seront au bout des investissements tels que le réservoir de Charmontel ainsi que tout le réseau d'eau. Il rappelle que dans la précédente législature, il était prévu d'utiliser CHF 2,2 millions d'un fonds de réserves pour diminuer ces amortissements. Il y a une tendance qui va arriver où on va utiliser ces fonds de réserves. MCH2, qui est le nouveau plan comptable, sera intégré le plus tardivement possible, soit au niveau de l'exercice 2027, et d'ici là ils auront la possibilité d'utiliser ces fonds de réserve afin de diminuer les charges. Il s'agit d'une utilisation purement comptable. Ils vont le faire, et cela va venir graduellement. Il précise que les fonds de réserves vont quand même continuer avec le MCH2. Simplement, il y aura une partie des fonds de réserves pour lesquels ils auront l'obligation d'avoir des règlements pour pouvoir les utiliser. D'autres devront être utilisés dans une période définie, et d'autres devront être dissouts. Il n'y a aucune crainte à avoir, la Commune ne va pas se retrouver avec des fonds à rembourser. Ces fonds sont pour nous et ils permettent simplement de diminuer la charge d'amortissements, et de les utiliser à bon escient.

**Le Président** remercie M. Haenni pour ces éclaircissements. Il met en discussion les comptes 2023. Personne ne demande la parole. Il passe au vote. Les Conseillers-ères qui sont d'accord avec les comptes 2023 tels que présentés, soit qui acceptent le préavis municipal N° 2024/07, le fassent par un levé de mains. **Les comptes 2023 et le préavis municipal 2024/07 sont acceptés à l'unanimité.**

**Le Président** remercie la boursière Mme Guisolan, ainsi que sa collègue Mme Roulin, et bien sûr la Municipalité pour la bonne tenue des comptes et la saine gestion des finances communales.

**8. Préavis municipal N° 2024/06 – Réfection de la route d'Avenches avec remplacement de la conduite d'eaux claires: demande de crédit de CHF 2'950'000.--.**

**Le Président** rappelle que les Conseillers-ères ont pu prendre connaissance du préavis municipal et des plans détaillés des travaux prévus, ainsi que des rapports des deux

commissions mandatées pour examiner ce projet. Plusieurs amendements ont été déposés par la commission ad hoc. M. Schwab explique comment va se dérouler le traitement de ce sujet. Tout d'abord les amendements seront traités les uns après les autres, à chaque fois avec le rapporteur de la commission ad hoc qui fera la présentation de l'amendement, ensuite il y aura la position de la Municipalité, discussion des membres du Conseil, et après cela, il sera procédé au vote de chaque amendement l'un après l'autre. Une fois cette partie terminée, la commission des finances donnera les conclusions de son rapport et ensuite il y aura le vote pour le préavis municipal 2024/06, qui sera amendé ou non suivant le déroulement des premiers votes.

Il rappelle que les votes sur les amendements laissent aux Conseillers-ères l'entière liberté pour le vote final sur le fond.

**M. Christophe Tombez** se récuse pour les discussions et votes sur le préavis N° 2024/06, étant propriétaire le long de la route d'Avenches, il ne peut garantir l'impartialité de son vote.

**Le Président** prend note de sa récusation, et précise que le Conseil sera constitué de 39 membres votant pour ce dossier.

**M. Fabrice Wuillemin**, rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture de leur introduction, et expose ci-après les différents amendements, à savoir :

1. Carrefour principal : de rallonger le nouveau trottoir franchissable côté sud jusqu'au passage pour piéton situé sur la route en direction de Villars-le-Grand ;
2. Place de parc devant le cabinet de physiothérapie et le restaurant : de déplacer l'axe des trois places de parc de 65 cm en direction des bâtiments ;
3. Secteur arrêt de bus et parking devant le bâtiment communal : d'augmenter la largeur de la chaussée entre les bordures non franchissables de la zone arrêts de bus à 6,5m, afin de permettre le croisement de deux camions avec une marge de sécurité ;
4. Secteur présélection pour les cyclistes avant le pont de la Broye : de prévoir un trottoir franchissable en arrivant depuis le village, incluant le biais de 45° et la longueur de la présélection.
5. Différence de niveau entre la route et le pont de la Broye : de supprimer le décrochement entre la route et le pont de la Broye en provenance du giratoire ;
6. Conduite maîtresse d'eau potable sur les 570m de la chaussée : de remplacer la conduite maîtresse d'eau potable dans le cadre du projet.

Pour compléter ce rapport, la commission ad hoc propose les points suivants au Conseil communal pour ce préavis 2024/06 :

1. *D'accepter les six amendements proposés par la commission dans ce rapport ;*

2. *A la suite de l'acceptation des amendements, d'accepter le préavis 2024/06.*

**Le Président** le remercie pour cette introduction, et il procède maintenant, amendement par amendement, aux discussions et votes de ceux-ci.

**M. Fabrice Wullemin** précise au nom de la commission ad hoc, que le but n'est pas de convaincre le Conseil communal sur les amendements, mais de permettre aux Conseillers-ères d'avoir un certain nombre d'informations afin qu'ils puissent se positionner, de manière individuelle, sur ces différents amendements.

Amendement N° 1 – Carrefour central : On remarque sur le plan que quand on vient depuis Villars-le-Grand, il y a déjà, aujourd'hui, un trottoir qui n'est pas franchissable sur la droite, et dans le cadre du projet, après le passage pour piétons, il est prévu de laisser 3-4 m de vieux trottoir avant de passer sur un trottoir franchissable avec la nouvelle chaussée. L'avis de la commission est qu'elle ne trouve pas logique et pertinent de laisser ces 3-4 m de vieux trottoir, sachant qu'il y a un bout de trottoir infranchissable qui ne permet pas de couper devant la fontaine.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, donne la position de la Municipalité sur ce point, qui propose de rejeter cet amendement pour les raisons suivantes : quand on arrive à ce carrefour depuis Villars-le-Grand, il y a un passage pour piéton, avec une descente du trottoir qui oriente le piéton. L'idée est vraiment de mettre en sécurité le piéton, avec un trottoir qui est plus bas, afin que quand il vient depuis le centre de Salavaux, de l'orienter sur ce passage piéton, surtout qu'il se trouve dans un virage, sans beaucoup de visibilité quand on arrive depuis Villars-le-Grand.

La discussion est ouverte sur cet amendement numéro 1.

**M. Alexandre Bardet** dit que Mme Kohler à préciser qu'il faut diriger les piétons sur le passage piéton pour leur protection. Est-ce que cela veut dire que sur un trottoir franchissable ils ne sont pas en sécurité ?

**Mme Laetitia Kohler** répond qu'un trottoir franchissable est toujours plus haut que le niveau de la route, mais pas dans un virage. C'est pourquoi ils ont envie de le laisser haut, soit infranchissable. Le but d'un trottoir franchissable est que sur un bout droit, la voiture puisse monter sur ce trottoir afin de croiser un autre véhicule, mais il est déconseillé de faire ce genre de trottoir dans ce carrefour.

**M. Damian Fioretta** demande : le fait qu'il soit franchissable ou pas, est-ce qu'il sera changé quand même ? Ou on va laisser ce bout de trottoir de 5m en l'état, en faisant tout le reste à neuf ?

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond qu'il n'est pas prévu de toucher ce bout de trottoir.

Personne d'autre ne demandant la parole, **le Président** passe au vote. Il demande aux scrutateurs d'être prêts pour le comptage des voix.

Les Conseillers-ères qui acceptent l'amendement N° 1, à savoir de rallonger le nouveau trottoir franchissable côté sud jusqu'au passage pour piéton situé sur la route en direction de Villars-le-Grand, sont priés de le faire par un levé de main.

Votes pour : 10 ; Votes contre : 26 ; Abstention : 2.

**L'amendement N° 1 est refusé.**

Amendement no 2 – Trois places de parc devant le cabinet de physio et le restaurant :

**M. Fabrice Wullemin** explique qu'ils avaient des doutes surtout concernant l'ouverture des portes des voitures donnant sur la chaussée. Ils ont été sur place, ont simulé la situation avec les véhicules d'après les plans ; ils ont également eu des discussions avec les propriétaires. Au vu de la distance qu'il y avait encore à disposition avec les bâtiments, ils ont fait une autre simulation avec les véhicules déplacés vers ces bâtiments. D'un commun accord avec les propriétaires, ils ont trouvé raisonnable de déplacer ces voitures de 65 cm, c'est le pourquoi de leur proposition, afin d'augmenter la sécurité.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, informe le Conseil que cet amendement est soutenu par la Municipalité et propose au Conseil de l'accepter.

**Mme Karin Hügli** demande si ces places sont publiques ou seulement réservées aux commerçants situés aux abords.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond qu'elles seront publiques, le propriétaire concerné fera l'objet d'une expropriation.

**M. Florian Aeby** demande si les personnes à mobilité réduite auront encore suffisamment de place pour sortir des véhicules si on déplace l'axe de ces places de 65 cm. Il pense notamment aux personnes en chaise roulante, ou en déambulateur.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond que oui, car ces places seront créées aux normes en vigueur, même en les déplaçant.

**M. Damian Fioretta** pense que, vu qu'on exproprie déjà quelqu'un pour ces places de parc, il serait judicieux de garder ces places pour les commerces qui sont bordants, en particulier pour les patients qui vont chez le physio et qui ne sont pas forcément en bonne forme physique. Si on ne fait rien, elles ne seront jamais disponibles pour le cabinet de physiothérapie. Alors, il trouverait judicieux de mettre un panneau avec les heures d'ouvertures du cabinet, et ainsi les proposer aux patients pendant ces heures-là et hors weekend.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, dit qu'ils prennent note et qu'effectivement c'est une bonne proposition. Reste encore à voir si cela est faisable légalement.

Personne d'autre ne demandant la parole, **le Président** passe au vote.

Les Conseillers-ères qui acceptent l'amendement N° 2, à savoir, de déplacer l'axe des trois places de parc de 65 cm en direction des bâtiments, sont priés de le faire par un levé de main.

Vote pour : 37 voix    Votre contre : 1    Abstention : 0

**L'amendement N° 2 est accepté.**

Amendement N° 3 : Largeur chaussée zone arrêts de bus. **M. Fabrice Willem** explique qu'au niveau des arrêts de bus, il y a des bordures infranchissables de chaque côté. La largeur d'un camion étant de 2,5m, donc deux camions cela fait 5m de largeur, avec les rétroviseurs de chacun on est à 5,5m, 25 cm du côté bordure pour chaque camion, cela fait une largeur de 6m. Sur le plan il est mentionné une largeur totale de 6,20 m. La commission ad hoc estime que nous pourrions rajouter 30 cm à cette largeur comme marge de sécurité. Après cela dépend aussi de la sensibilité des gens, s'ils veulent que les camions se croisent à 10km/h ou à 30 km/h.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond que les chiffres présentés par M. Willemin sont corrects. Elle donne les largeurs de chaussée pour un 30km/h et 50 km/h, à savoir que pour deux camions qui se croisent à 30 km/h aux abords de ces arrêts de bus, la largeur doit être de 6m et à 50 km/h c'est 6.7m. Pour deux voitures à 30km/h. c'est 4.40 m et à 50km/h c'est 5.10m. Au début du projet, il était prévu 6 m, puis la DGMR les a rendus attentifs aux bordures hautes. Pour toutes ces raisons, et aussi pour éviter que des voitures dépassent le bus à l'arrêt, dans ce secteur, ils auraient aimé mettre un îlot central pour plus de sécurité, mais ce n'est pas possible. Pour toutes ces raisons, la Municipalité propose de refuser cet amendement.

**M. Claude Besson** remercie Mme Kohler pour tous ces chiffres qui ont sûrement été donnés par des ingénieurs, mais ce qui l'inquiète c'est que les ingénieurs ne conduisent pas les camions, et il soutient la proposition de la commission ad hoc. On parle de camions, mais s'il y a un véhicule agricole qui passe, il ne roule pas à 50km/h, dans Salavaux, il va rouler à 25-

30km/h, et les véhicules agricoles sont relativement larges, plus larges qu'un camion, c'est pourquoi il soutient la proposition de l'amendement n°3.

**M. François Maeder** demande si la longueur du tronçon concerné n'est pas plus longue, vu que les bus sont décalés.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond que la longueur est de 40 m, et qu'effectivement les bus sont décalés.

**Mme Céline Duran** dit que cet endroit est fort en trafic, et aussi fort côté piétons. 107 élèves vont à l'école à Salavaux, dont 25 vont prendre le bus, ce qui veut dire qu'ils vont traverser ce passage piéton plusieurs fois par jour. Pour elle si on diminue le trafic, qu'on le passe de 50 à 30km/h, sur 100m, et ce soit un peu plus étroit, c'est plus sécurisant. C'est pourquoi elle refuse cet amendement, et elle propose à chacun de bien réfléchir, car c'est le seul aménagement sur cette route qui ralentit un peu la circulation.

**M. Damian Fioretta** pense que de toute façon quand il y aura un bus qui sera arrêté, obligatoirement les gens devront ralentir car ils n'auront pas le choix. On parle de trafic poids lourds, de passer à 50 km/h ou 30km/h, et il pense qu'il n'y a pas beaucoup de camions qui passe à 50km/h à Salavaux, d'autant plus qu'à l'endroit où l'arrêt de bus est situé, ceux qui viennent depuis Villars-le-Grand sont plutôt à 10km/h pour prendre le contour, et il ne pense pas qu'ils arrivent à accélérer à nouveau pour arriver à 50km/h vers l'arrêt de bus. Quand on vient depuis Avenches, il en est de même avec le virage vers la quincaillerie Besson et le passage piéton. Ce qui fait que dans cette zone-là on va rouler à 30km/h. C'est pourquoi, s'ils peuvent avoir un peu plus de marge au lieu de planter sur les freins, et que la voiture qui suit derrière lui arrive dedans, il pense que d'augmenter la largeur de la chaussée c'est bien.

**M. Christian Kolly** constate, car il est de temps en temps aux abords des écoles, quand un bus ou un gros véhicule s'arrête, les gens jouent bien le jeu, mais malgré tout, il y en a toujours qui essaient de doubler, même quand c'est étroit. Il ne sait pas si 30 cm fait une différence. Pour lui, ces personnes qui doublent représentent un danger, avant la vitesse.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond à M. Claude Besson : c'est sur environ 20m que cette route serait élargie. La Municipalité se rend bien compte que les véhicules agricoles sont de plus en plus larges, mais elle est partie de l'idée qu'effectivement c'était possible pour une personne au volant d'attendre peut-être 10 à 30 secondes avant de passer, s'il devait se présenter un croisement un peu compliqué. C'est aussi difficile de dire à quelle fréquence ces croisements difficiles pourraient avoir lieu. Encore une fois, elle propose de refuser cet amendement.

**M. Léo Amiet** a fait une petite analyse et répond en sa qualité d'ingénieur civil : la route de Salavaux compte 5'200 véhicules par jour, dont 135 poids lourds, selon les données de 2022. Si on répartit ces 135 poids lourds sur 10 heures, cela fait 14 poids lourds par heure, donc 7 poids lourds par voie et par heure, soit un poids lourd toutes les 8,75 minutes sur le tronçon de 500 m existant. Voilà ce qu'il faut retenir.

Personne d'autre ne demandant la parole, **le Président** passe au vote.

Les Conseillers-ères qui acceptent l'amendement N° 3, à savoir d'augmenter la largeur de la chaussée entre les bordures non franchissables de la zone d'arrêt de bus à 6,5 m, afin de permettre le croisement de deux camions avec une zone de sécurité, sont priés de le faire par un levé de main.

Votes pour : 18      Votes contre : 17      Abstentions : 3

**L'amendement N° 3 est accepté.**

Amendement N° 4 – Présélection pour les cyclistes avant le pont de la Broye : **M. Fabrice Willemin** explique que sur les plans il est prévu un trottoir franchissable au travers de tout le village, et dans le projet il est prévu 2-3 m avant la présélection une bordure infranchissable. La commission ad hoc a estimé que, pour des vélos qui ont traversé tout le village avec un trottoir franchissable, et qui arrivent où il y a ce tronçon avec un trottoir infranchissable, c'est un peu dangereux pour les vélos, au niveau du pédalier. Avec cet amendement, ils suggèrent de faire l'entrée de cette présélection avec un trottoir franchissable, et jusque vers la Broye de laisser un trottoir infranchissable, car les vélos ne sont pas supposés aller plus loin.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, remercie la commission ad hoc pour sa proposition, et propose aux membres du Conseil de l'accepter.

**M. Florian Aeby** trouve très particulier cette façon de faire, soit de tourner à gauche. On apprend aux enfants, à l'école, comment faire quand il y a une présélection, soit de rester sur le vélo, de mettre la main et de tourner ; ici vous allez à droite, vous vous arrêtez, vous regardez et vous traversez sur votre vélo, alors qu'on leur apprend depuis tout petit à ne pas le faire. Il ne comprend pas le sens de cet objet. Cela oblige les enfants à traverser deux voies, alors qu'en principe, il n'y en a qu'une à traverser dans une présélection « normale ».

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, ne cache pas qu'au début la Municipalité s'est aussi posée la question. C'est vraiment pour dire aux vélos, on se met de côté, on regarde bien s'il y a quelqu'un qui vient d'un côté ou de l'autre, et de traverser. C'est une aire d'arrêt de sécurité à côté de la route pour les cyclistes. Cela se fait dans pas mal d'endroit apparemment, et cela

fonctionne bien. Il est vrai qu'ils ont aussi discuté en Municipalité de faire une espèce de marquage au milieu de la route, pour sécuriser les vélos, mais cela ne se fait pas.

**M. Florian Aeby** dit qu'une chose est sûre, c'est que tous les gens à vélo qui ont des clips aux pieds, ne vont pas les décliper pour s'arrêter, et les remettre une fois qu'ils ont traversé.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, rappelle que tous les gens qui ont des clips en vélo roulent sur la route et non sur les trottoirs. Cette présélection est plutôt faite pour orienter les personnes qui font du tourisme tranquille, familial, et emprunter la parcelle du pont prévue à cet effet.

Personne d'autre ne demandant la parole, **le Président** passe au vote.

Les Conseillers-ères qui acceptent l'amendement N° 4, à savoir de prévoir un trottoir franchissable en arrivant depuis le village, incluant le biais de 45° et la longueur de la présélection, sont priés de le faire par un levé de main.

Votes pour : 38            Votes contre : 0            Abstention : 0

**L'amendement N° 4 est accepté à l'unanimité.**

Amendement No 5 : Décrochement à l'entrée du pont en provenance du giratoire. : M. Fabrice Willemin explique que la Municipalité propose la correction de la situation actuelle sur une longueur de 2m, avec une pente de 4%, ce qui double presque la situation actuelle. La commission ad hoc a pris contact avec différents agriculteurs et autres entreprises de transporteurs dans la commune, et à la majorité, beaucoup de gens qui roulent avec de gros véhicules souhaitent voir disparaître ce décrochement, sachant qu'il n'était pas prévu au départ, qu'il n'est pas demandé par la DGMR, c'est pourquoi la commission ad hoc propose de supprimer ce décrochement au travers de cet amendement.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond qu'effectivement cette dent de requin n'était pas prévue à la base. Les travaux sur le pont et les finitions ont fait que cette dent de requin est apparue. La Municipalité vous propose de refuser cet amendement, car elle trouve qu'un automobiliste venant depuis Avenches, même s'il vient de sortir du rond-point, roule encore vite. Il s'agit d'une zone qui est près de l'école, et les enfants qui rentrent à pied, ils aimeraient que les automobilistes ralentissent, et c'est pourquoi la Municipalité propose de laisser cette dent de requin, ce qui obligatoirement fera ralentir les automobilistes dans les deux sens.

**M. Victorio Quercia** demande si avec ça on change le niveau de la route ?

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond que le tapis du pont sera refait, et qu'ensuite une partie, direction Avenches, sera fraisée, afin de diminuer ce dos d'âne pour qu'il soit moins agressif.

**M. Claude Besson** dit que s'ils vont le fraiser, il ne comprend pas la proposition de la Municipalité. Il pense que si on refait la route, c'est le moment idéal pour supprimer ce dos d'âne, qui est apparu suite aux travaux de réfection du pont, donc mal fait.

**Mme Céline Duran** soutient la Municipalité dans le fait de pouvoir ralentir la circulation à l'entrée du village. Maintenant que l'autre aménagement pour ralentir le trafic a été refusé, c'est le seul moyen qu'il reste pour ralentir le trafic sur les 2 km de route. On voit des personnes qui traversent dans le secteur pour aller en direction de la STEP, et elle pense que c'est tout-à-fait pertinent de ralentir un temps soit peu le trafic à cette hauteur.

**M. Raphaël Vincent** précise qu'il ne s'agit pas de 2 km, mais de 470 m de route.

Personne d'autre ne demandant la parole, **le Président** passe au vote.

Les Conseillers-ères qui acceptent l'amendement N° 5, à savoir de supprimer le décrochement entre la route et le pont de la Broye en provenance du giratoire sont priés de le faire par un levé de main.

Votes pour: 23      Votes contre : 10      Abstention : 5

**L'amendement No 5 est accepté à la majorité.**

Amendement no 6 – conduite maîtresse d'eau potable : **M. Fabrice Willemin** dit qu'avant d'expliquer ce dernier amendement, il tenait à cœur à la commission ad hoc de faire des amendements au lieu de suggestions, car ils voulaient vraiment que les gens puissent discuter, qu'il y ait des débats, et au final prendre position. C'est vraiment l'approche qu'ils voulaient défendre et ils sont contents de voir la manière dont cela se déroule.

Il explique que, dans le cadre de ce projet, il n'est pas prévu de changer la conduite en fonte sur les 470 m de chaussée. Si on change cette conduite en fonte, c'est CHF 150'000.—à la charge de la Commune. Cette conduite a environ 40 ans, et si cela avait coûté CHF 300'000.— ou CHF 500'000.—de changer cette conduite maîtresse ils n'auraient pas présenté d'amendement, mais au vu de la hauteur de l'investissement de CHF 150'000.--, sachant que de toute manière on ouvre le revêtement de la chaussée sur ces 470 m, le bon sens veut qu'on la change, sachant aussi que le revêtement de la route sera effectué avec un revêtement phono-absorbant, si il y a une fuite dans les 10-15 prochaines années, il faudra ouvrir une

tranchée de 20 à 30 m, afin de faire les travaux et refermer, et refaire un revêtement photo-absorbante sur ces 20-30 m pour garantir l'efficacité de ce genre de bitume. Ils proposent de remplacer cette conduite maîtresse dans le cadre du projet.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, informe le Conseil que la Municipalité propose de refuser cet amendement. Elle précise que les conduites ont 35 ans, et une durée de vie d'une telle conduite est de 80 à 100 ans. Pour cette raison la Municipalité propose de garder le projet tel que présenté, sans changer la conduite maîtresse. Aucun bruit de fuite n'a été détecté pendant les contrôles qui ont été effectués. Ils vont de toute façon faire des essais de pression, afin d'être sûr qu'elle est en bonne état. C'est pourquoi la Municipalité propose aux membres du Conseil de refuser cet amendement.

**M. Jean-Michel Loup** dit qu'effectivement la durée de vie d'une conduite est de 80 à 100 ans. Il trouve que de proposer de la changer après 35 ans est un luxe et investir CHF 150'000.— pour changer une conduite qui va encore durer 50 ans, c'est un peu excessif.

**M. Alexandre Bardet** demande qu'elle est la durée de vie du revêtement phono-absorbant ? Sans parler de celui de Chabrey qui n'est pas un exemple, et est-ce qu'on devra le refaire avant que la conduite soit défectueuse, ce qui donnera d'autres opportunités pour faire cet investissement.

**M. Damian Fioretta** répond qu'un tel tapis est prévu pour durer entre 8 et 10 ans. Après cette période, il faut refaire la couche de roulement. Il dit aussi que des fuites d'eau sur le domaine communal, il doit en exister des milliers, comme dans toutes les communes de Suisse. De ce fait, il pense que d'ici que le tapis photo-absorbant soit refait, on pourra changer les conduites en cas de fuite.

**M Damien Waeber** dit que c'est marqué dans le rapport que si on refait cette conduite, il n'y aura personne qui allait garantir les travaux, et qu'il n'y aura aucun dégât qui sera fait sur cette conduite. Mais si on la change, il demande si ces travaux seraient garantis ou pas ?

**M. Alain Bally**, municipal, n'a pas de réponse dans ce cas. Mais dans le cas de Charmontel, les conduites neuves avaient des fuites, et le génie civil est maintenant en guerre contre le sanitaire. Pour l'instant il n'a pas été décidé à qui incombait les frais. Donc, avec une conduite neuve on peut avoir des problèmes.

**M. Philippe Loup** demande si toutes ces canalisations seront quand même vérifiées, que ce soit les eaux claires ou les eaux usées, car on a entendu que dans d'autres endroits les canalisations n'avaient pas été changées, et par la suite il y a eu des problèmes.

**M. Alain Bally**, municipal, répond que la canalisation d'eau claire a été déclarée mauvaise et sera changée, la canalisation d'eau potable est déclarée bonne et ne sera pas changée. Elle sera vérifiée avant la mise en place de la route, et avant la finition de la route.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, complète encore ces informations en exposant que des contrôles par caméra ont détecté des canalisations dans un mauvais état, et elles seront changées. C'est pour cela aussi qu'ils ont profité de la réfection de cette route pour le faire. Les conduites d'eau potable, comme il en a été discuté, sont encore relativement jeunes. Mais il est clair qu'elles ont été contrôlées, et quelques essais de pression seront aussi effectués.

**M. Cédric Bardet** s'interroge à propos de cet amendement N°6, car si on l'accepte, il pense que l'on va se diriger vers un amendement N°7, car il a un effet non négligeable sur la demande de crédit. Si on accepte l'amendement N°6, on va devoir modifier la demande de crédit totale de CHF 200'000.—supplémentaires, sans compter les subventions.

Personne d'autre ne demandant la parole, **le Président** passe au vote.

Les Conseillers-ères qui acceptent l'amendement N° 6, à savoir de remplacer la conduite maîtresse d'eau potable dans le cadre du projet, sont priés de le faire par un levé de main.

Votes pour: 3      Votes contre : 34      Abstention : 1

**L'amendement n° 6 est rejeté à la majorité.**

**Le Président** passe au débat sur le fond, à savoir l'acceptation du préavis municipal 2024/06, qui sera bien sûr amendé de ce qui découle des votations précédentes, et il passe la parole à la Commission des finances, la Municipalité ne désirant pas prendre la parole pour le moment.

**M. Cédric Bardet** explique que la Commission des finances ne s'est pas restreinte à examiner juste le préavis municipal, mais ils ont voulu le mettre en relation avec l'ensemble des projets que la Commune va avoir dans ces prochaines années. Il y a deux questions de base à se poser, c'est premièrement de savoir si cet investissement de CHF 3 millions est bien dépensé, et deuxièmement de savoir si ce projet est bien proportionné par rapport aux futurs investissements qui seront également nécessaires au niveau des autres routes de la Commune. C'est pour cela qu'ils ont rajouté dans leur rapport deux chapitres, concernant les différents tronçons de route qu'ils ont voulu analyser, en estimant qu'il devrait y avoir des travaux similaires. Juste pour donner un ordre d'idée de l'ensemble des routes et des futurs projets à prévoir pour ces prochaines années. Ils ont fait le même exercice en inventoriant les arrêts de bus, aussi pour se rendre compte qu'il y a un certain nombre d'arrêt de bus dans la Commune qu'il va falloir mettre aux normes. Tout ceci afin que chaque membre du Conseil puisse se

rendre compte de l'ampleur des travaux d'investissement à prévoir, et non uniquement se focaliser sur ce projet. Il lit les remarques et les conclusions de leur rapport, qui stipulent :

« Position de la Commission

*En se basant uniquement sur le mandat qui nous a été confié, à savoir l'aspect financier du projet, notre analyse ainsi que les réponses que l'on a reçues de la Municipalité nous montre que la commune a la capacité financière de réaliser ce projet. Toutefois, la commission rend attentif que l'on ne pourra pas réaliser des infrastructures similaires sur l'ensemble de la commune. La commission regrette également de ne pas avoir eu une présentation des autres variantes étudiées par la Municipalité afin d'analyser le bienfonds de la variante choisie.*

*Après des débats animés, la commission des finances aurait voulu laisser libre choix aux membres du conseil d'estimer si ce projet est acceptable pour nos finances sans donner de recommandation formelle. Cependant après relecture de notre règlement communal, il s'avère que ce n'est pas possible (art 68). En date du 17 juin, chaque membre de la commission des finances a pris position sur le projet, il en résulte la conclusion suivante :*

Conclusion

*Au vu des faits qui précède, la Commission des finances recommande au Conseil communal de rejeter le préavis municipal N° 2024/06. La majorité des membres trouve ce projet trop onéreux. En vue des autres routes qui nécessiteront également des aménagements similaires, on ne peut pas se permettre un tel luxe. Il faut trouver un juste milieu, une variante moins onéreuse devrait nous être proposée. »*

**Le Président** remercie la Commission des finances pour son travail.

La Municipalité souhaite amener un complément d'informations : **Mme Laetitia Kohler**, municipale, dit que comme discuté dans le groupe PLR mardi 18 juin, elle a promis quelques éléments d'informations supplémentaires par rapport à ce qui a été évoqué dans le rapport de la Commission des finances. Elle remercie la Commission des finances d'avoir analysé les tronçons qui resteraient à faire, ce qui les a un peu contraints à aller chercher certaines informations qu'elle a le plaisir de présenter ce soir. La Commission des finances mentionne à la page 6 de son rapport plusieurs tronçons, qui n'apparaissent pas dans le tableau projeté à l'écran et qui énumère tous les projets routiers à réaliser. Ce qui a été ajouté, par rapport aux discussions au sein des groupes politiques, c'est le trafic journalier pour tous ces tronçons, les coûts estimatifs du projet dans son ensemble, les subventions attendues et le délai estimatif de l'approbation du Conseil communal.

Elle résume l'état de situation de divers dossiers prévus durant cette législature :

Route d'Avenches – Salavaux ; sortie en direction Villars-le Grand ; Chabrey : bout de trottoirs côté sud et arrêts de bus aux normes réfection - Salavaux, sortie en direction de Vallamand ; Coût total de ces travaux : CH 3'512'000.--, y compris la route d'Avenches présentée ce soir. Après subvention, il resterait à la charge de la commune CHF 1'367'000.—.

Elle revient aussi sur les tronçons mentionnés par la Commission des finances, qui s'est basée sur un rapport fait il y a quelque temps déjà, avant cette législature. La Municipalité au vu des aménagements qui existent déjà répond que pour :

- a. Traversée de Vallamand-Dessous jusqu'au port des Garinettes : il y a un trottoir, un arrêt de bus qui existent déjà, ici rien n'est prévu ou tout au plus un passage piéton sur demande citoyenne.
- b. Concernant les arrêts de bus, dans son rapport la Commission des finances précise que les arrêts de bus doivent être mis aux normes jusqu'en décembre 2023, ce qui est correct. Par contre, le Canton ne met pas la pression pour faire ces travaux. Ces mises aux normes coûtent très cher, et les Communes ne vont pas s'amuser à refaire tous les arrêts de bus en une fois. Pour le moment il n'y a rien de pressant à faire ce travail, car tant qu'on ne touche pas un tronçon de route, il n'y a pas d'obligation de faire ces mises aux normes.
- c. Montée de Vallamand-Dessous à Vallamand-Dessus : rien n'est prévu.
- d. Montée de Salavaux sur Constantine : plusieurs demandes ont été formulées pour faire un trottoir le long de cette montée. Vu le faible nombre de véhicules qui circulent sur ce tronçon, pour le moment de tels travaux n'ont pas de sens. Par contre, il sera fait des marquages jaunes, au bord de la route, ce qui a pour effet que les véhicules se retirent du bord de la route. Il y en a de tels à Villars-le-Grand quand on sort côté St-Aubin.

Tout ceci pour montrer que parmi tous les tronçons qui ont été relevés par la Commission des finances, il n'est pas prévu de tous les réaliser.

Elle donne une perspective à l'an 2030 des travaux qui devront être faits sur des tronçons dans d'autres villages. A Mur, il y a quand même des travaux qui devront être faits, mais encore une fois, dans l'immédiat il n'y a pas de besoin pressant.

**Le Président** remercie la Municipalité pour ces informations et ouvre la discussion.

**M. Damian Fioretta** la remercie pour ces chiffres, et trouve qu'ils donnent un peu raison à la Commission des finances malgré tout. On peut faire un trottoir à la sortie de Salavaux, direction Villars-le-Grand, pour un montant de CHF 500'000.--, soit un tronçon d'environ 650 m., et

l'autre tronçon qui fait 450 m ne sera pas fait. Donc s'il y a un moyen de créer un trottoir qui n'existe pas, de refaire la route sur un tronçon qui est plus long pour la moitié du prix, il se pose la question où va passer la différence dans ces travaux. Est-ce que c'est vraiment nécessaire ? Aujourd'hui on a les chiffres, CHF 500'000.—pour un tronçon de 650 m, si on prend la réfection de Salavaux et qu'on enlève la partie de la canalisation, cela fait CHF 1 million.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond qu'il s'agit de deux projets totalement différents. La Route d'Avenches touche beaucoup plus de moyens investis, afin de ne pas refaire les mêmes erreurs qu'à Chabrey. Le chiffre de la sortie de Salavaux sur Villars-le-Grand, c'est uniquement le revêtement avec un bout de trottoir pour CHF 492'000.—, pour effectivement un tronçon beaucoup plus court, mais ce n'est pas du tout le même sujet, et ces CHF 492'000.—c'est vraiment le chiffre le plus haut pour cette réfection. On pourrait penser renoncer à un trottoir, faire quelque chose de plus simple, et puis on diminue le montant pour ce tronçon.

**M. Damian Fioretta**, donne une précision sur les chiffres, car il pense que c'est un petit peu erroné. Quand il parle d'1 million, en réalité c'est 1,3 million, car il avait enlevé CHF 300'000.— pour la réfection du coffre, les canalisations c'est compté à part, ce n'est pas dedans, car le projet total c'est CHF 1'900'000.--. Aujourd'hui, personne ne sait dans quel état est le coffre pour le reste de la route de Salavaux, il n'y a pas de sondage qui a été fait. Si on compare des pommes avec des pommes, soit si on prend le projet de CHF 3'000'000.—pour la route de Salavaux, qu'on en enlève CHF 2'000'000.—qui sont pour la réfection du coffre et des conduites, il reste encore 1 million pour la partie génie civil, pour un tronçon qui est plus long. Donc, ses chiffres sont justes. Simplement à Salavaux, on refait tout. On refait à neuf certaines choses qui sont en bon état. Et aujourd'hui, c'est 1 million de réfection génie civil, hors conduites, hors coffre, pour le tronçon de 450 m, et juste CHF 500'000.—hors canalisations et hors coffre aussi, pour un tronçon de 650 m.

**M. Antoine Parisod** a bien compris qu'ils voulaient prioriser les tronçons en fonction du trafic journalier. Cependant, il trouve que ce n'est pas logique de prioriser des tronçons où les besoins n'existent pas, soit à la sortie de Salavaux direction Villars-le-Grand, mettre de la chaille pour un trottoir qui n'existe pas, et pour la montée sur Constantine, on va faire des lignes jaunes, alors qu'à Salavaux on a déjà un trottoir tout le long.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, rappelle qu'il y a des sondages qui ont été faits sur ce tronçon de route (réponse à M. Damian Fioretta), et d'après ces sondages, c'est ce chiffre qui est ressorti, et elle ne voit pas de surprise ou de grande surprise qui pourrait arriver. Pour les tronçons par rapport au trafic journalier, à Salavaux il y a déjà un trottoir, après la route s'affaisse, et il faudra faire un mur de soutènement ; qu'on fasse un deuxième trottoir ou pas... et on pourrait dire qu'on fait le revêtement et rien d'autre.

**M. Michel Verdon**, Syndic, a l'impression qu'on s'égaré dans ces discussions. Il aimerait faire un petit résumé, car lui-même a presque de la peine à suivre. Ce soir on est là pour savoir si on fait ce tronçon de route ou pas. La Commission ad hoc a fait un travail remarquable, ; elle a proposé 6 amendements, dont 4 ont été acceptés, et elle propose d'accepter ce projet. On a une Commission des finances qui a des soucis par rapport à des engagements futurs, notamment par rapport à ce tronçon qu'elle trouve trop onéreux, et ils ont expliqué pourquoi. Il reste envisagé de faire encore des travaux sur les routes pour CHF 1'300'000.--, ce qui reste encore dans une proportion raisonnable. C'est pourquoi la Municipalité a voulu rassurer sur les investissements futurs de cette législature, et ils ont essayé de se projeter sur un horizon 2030, mais à priori il n'y a rien de majeur ou de comparable qui sera mis en route, même si ce sera à cheval sur une prochaine législature. Ensuite, on a entendu des détails de prix, ce qui le fait intervenir. Il ne pense pas qu'on ait un bureau d'ingénieur qui nous vole, peut-être qu'on le paie un petit peu trop cher, mais c'est tout. Mais il répète que nous avons une Commission ad hoc qui recommande d'accepter ce projet. Finalement, la question qui est posée au Conseil maintenant, c'est : est-ce qu'on veut refaire cette route ou pas ? Ce projet est ce qu'il est, certainement pas parfait, parce que c'est un grand projet, et c'est un projet avec lequel la Municipalité est déjà venue devant le Conseil, et ils avaient déjà tenu compte des remarques émises à ce moment-là par la commission ad hoc. Il ne peut maintenant que recommander d'accepter ce préavis municipal. Comme il a pu l'entendre, ce n'est pas favoriser un village par rapport à un autre, avec cette pensée que tout l'argent est mis pour Salavaux et pas ailleurs. Il rappelle que la plupart des villages ont des routes qui ont été refaites beaucoup plus récemment que ce fameux tronçon dont on parle ce soir.

**M. Léo Amiet** : pour terminer et dire ce qu'il n'a pas dit tout à l'heure, il donne encore quelques infos et calculs qu'il fait comme ingénieur, afin de ne pas diaboliser ce projet. Le tronçon de route Salavaux – Avenches, c'est 5'200 véhicules/jour, 500m, 1 poids lourd toute les 8 minutes, cela veut dire aussi qu'à 30km/h il faut soixante secondes pour passer ce tronçon. Il y a 107 élèves de Salavaux qui se rendent à l'école en empruntant le trottoir le long de ce tronçon ; en pensant qu'ils le font 4 x par jour, cela fait 428 piétons qui empruntent ce trajet par jour, sans compter les parents qui accompagnent, les touristes, etc. Ceci pour montrer que deux trottoirs ce n'est pas forcément un superflu. Il compare avec Faoug, sur la route d'Avenches, sortie du village côté Morat, ils gèrent 5'300 véhicules par jour, avec 355 camions par jour, tronçon de 700 m, avec 6 m de largeur, avec un trottoir à bordure haute infranchissable. A Faoug on est sur la RC601. Il explique également Cudrefin- route de Neuchâtel : 4'900 véhicules par jour, 590 poids lourds par jour, soit 4,3 fois plus qu'à Salavaux. Un tronçon de 780 m, avec une bordure principale à 5,5m, et une bordure haute d'un côté, et une bordure franchissable de l'autre. C'est toujours moins qu'à Salavaux, avec beaucoup plus de poids lourds. Avenches route de Donatyre génère 7'200 véhicules par jour, 200 poids lourds, bordure à 6 m de largeur, avec un trottoir bordure haute. Valbroye c'est 5'000 véhicules par jour, 350 poids lourds, largeur 5,90 m à 6 m, avec un trottoir bordure haute, d'un côté, et franchissable de l'autre, ce qui s'apparente à notre projet. Conclusion : selon les comparaisons des communes citées, qui ont

un trafic comparable, voire plus élevé et contraignant qu'à Salavaux, il ne pense pas avoir entendu dire qu'il y avait des problèmes de trafic à ces endroits-là. Un trottoir de chaque côté, avec une largeur de 6m est pour lui suffisant pour le nombre d'élèves qui se rendent à l'école. Les trottoirs de chaque côté permettent également de diminuer les piétons et d'éviter des traversées de route à répétition, d'améliorer les conditions de sécurité et visibilité de tous les accès et de faire ralentir la circulation, car on sait que la chaussée située entre deux trottoirs fait ralentir la circulation. Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui on a des subventions qui s'apparentent aux 45-50% des travaux, mais pour demain, on ne sait pas.

**Mme Anne Jobin** demande si on accepte le projet avec les amendements qu'on vient de voter, projet qui est spécialement conçu pour la sécurité des piétons, et si les points refusés seront enlevés.

**M. Joffrey Tombez**, dit qu'une grande partie de ce préavis repose sur la sécurité et la réduction de la vitesse sur cette route. Il aurait aimé qu'on ait au moins la vitesse moyenne sur ce tronçon, et le nombre de véhicules qui dépassent la vitesse limite dans cette zone. On se base principalement sur l'aspect sentimental du danger dans cette zone. Cela lui semble un minimum pour justifier un investissement de plus de CHF 1'000.—par adulte dans notre commune. Mais pour réduire la vitesse, nous souhaitons ajouter un deuxième trottoir en expropriant des citoyens et en les indemnisant cinq fois en-dessous de la valeur de leur bien. Il trouve que l'expropriation est un outil très fort qui ne devrait pas être utilisé sans un besoin impératif. Il encourage à refuser ce projet.

**Le Président** clôt la discussion et passe au vote.

Les Conseillers-ères qui acceptent le préavis municipal 2024/06, amendé, sont priés de le faire par un levé de main., Votes pour : 35 Vote contre : 13, Abstention : 0.

Le préavis municipal N° 2024/06, Réfection de la route d'Avenches avec remplacement de la conduite d'eaux claires, amendé, demande de crédit de CHF 2'950'000.—**est accepté à la majorité.**

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, remercie les deux commissions pour les discussions constructives, et pour leur travail ainsi que les rapports qui en ont découlé. Remerciement aussi aux membres du Conseil pour avoir accepté ce préavis.

**9. Préavis municipal N° 2024/08 – Tour de Romandie 2026 : demande de cautionnement 2026 de CHF 30'000.—et demande de crédit extrabudgétaire 2024 de CHF 30'000.**

**Le Président** demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. Elle répond : pas pour le moment. Il passe alors la parole au rapporteur de la Commission des finances.

**M. Antoine Parisod** donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances, qui stipule :

*« En conclusion, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2024/08 et recommande donc au Conseil communal :*

- *D'autoriser la Municipalité à financer la manifestation pour un montant de CHF 60'000.—à raison de CHF 30'000.—sous la forme de don et de CHF 30'000.—sous forme de cautionnement ;*
- *De lui accorder dans ce but un crédit extrabudgétaire de CHF 30'000.—sur la période 2024, à financer par la trésorerie courante ;*
- *De lui autoriser à venir en aide aux organisateurs d'un point de vue logistique et technique ;*
- *De comptabiliser le don par le compte 3193.100, section 1620, et d'activer le cautionnement dans le bilan. »*

**Le Président** remercie la Commission des finances pour son rapport et ouvre la discussion. Personne ne demande la parole.

**M. Julien Schwab** passe au vote. Les Conseillers-ères qui acceptent le préavis municipal 2024/08, sont priés de le faire par un levé de main.

Vote pour 33, Vote contre : 0 Abstention : 6 .

Le préavis municipal 2024/08, Tour de Romandie 2026 : demande de cautionnement de CHF 30'000.—et demande de crédit extrabudgétaire 2024 de CHF 30'000.--, **est accepté à la majorité.**

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, remercie l'assemblée pour ce vote, et à la Commission des finances pour son rapport.

## **10. Préavis municipal N° 2024/09 – Modifications du règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires**

**Le Président** passe la parole à la Municipalité, qui souhaite apporter une information supplémentaire.

**M. François Haenni**, municipal, dit que nous avons parlé d'investissements et de charges, mais maintenant la Municipalité propose un préavis pour aller augmenter les revenus liés au tourisme avec la taxe de séjour. On le sait maintenant, il y a une évolution dans la société avec différentes plateformes qui permettent de mettre en relation un logeur et une ou des personne/s qui désire/nt louer quelque chose. Il s'agit notamment de la plateforme Airbnb, et la Municipalité a la volonté de signer une convention avec l'organisme Airbnb et l'UCV. Il y a une vingtaine de communes intéressées à cela dans le Canton de Vaud, l'idée étant que la taxe soit perçue à la source directement, c'est-à-dire, directement sur la plateforme.

Dans l'article 8 du règlement sur la taxe de séjour, il est proposé une hausse de la taxe pour les chambres d'hôtes et consorts à CHF 3.--, directement perçue par cet organisme, qui le verserait à l'UCV, et qui serait ensuite distribué à la Commune.

Cette taxe est à CHF 3.—car il faut forcément un système harmonisé avec toutes les Communes qui rentrent dans cette convention, et c'est pour cela que la Municipalité a proposé ce nouvel alinéa à CHF 3.--, au lieu des CHF 2.50 qui étaient perçus auparavant sur les différents gîtes. Ils pensent également qu'il faut une uniformité entre ce qui est perçu directement par un logeur ou par cette plateforme. Quelques remarques pertinentes ont été faites dernièrement par le groupe de l'Entente, soit que finalement la lettre e à CHF 3.—n'était pas tout-à-fait égalitaire avec les campings, chambres d'hôtel, et qu'on ne pouvait pas encaisser CHF 3.—sur les gîtes ruraux par exemple, alors que dans une chambre d'hôtel on est à CHF 2.50. C'est pourquoi la Municipalité propose un arrangement par rapport à son préavis, soit de corriger la lettre e à CHF 2.50 pour les campings, hôtels, et les différents gîtes. Par contre, tous ceux qui louent quelque chose directement par une plateforme online, la taxe sera à CHF 3.--. Ceci permettra certainement de faire une hausse dans nos taxes de séjour et taxe de résidence secondaire. Il rappelle que nous percevons entre CHF 200'000.—et CHF 225'000.— de taxes par année, et ce qui est perçu directement pour ces chambres d'hôtes c'est entre 5 et 10% de ce montant, ce qui resterait très faible. Ils n'ont pas de moyen de s'assurer que tous ceux qui ont des chambres à louer paient une taxe de séjour, mais au moins, en ayant cet accord avec cette plateforme online on va prendre directement cette taxe à la source, et c'est seulement sur ces personnes-là qu'il y aura une taxe de CHF 3.--.

**Le Président** remercie M. Haenni pour son information. Ce préavis sera traité de la même manière qu'auparavant, soit il sera traité en premier lieu l'amendement, et ensuite il y aura le vote sur le fond. Il met cette proposition d'amendement en discussion.

**M. François Maeder** dit qu'il y a aussi d'autres sites comme Airbnb, et du coup il se demande si pour ces autres sites il sera demandé CHF 2.50 ou CHF 3.--, car ce ne sera pas perçu par l'UCV ? Comment cela va-t-il se passer ?

**M. François Haenni**, répond que c'est dès lors qu'il y a un intermédiaire, et qu'un accord a été conclu, qu'il y aura la perception de CHF 3.--. Bien sûr que s'il y a de nouvelles plateformes qui s'ouvrent, on va essayer de les attirer par le biais d'un accord fait par plusieurs communes, car une commune toute seule n'a aucun moyen de négocier face à des géants qui ont leur siège à l'étranger. Pour le moment, 95% des locations se font par Airbnb, et au moins on est assuré d'avoir cet encaissement-là. Le règlement de la taxe de séjour ne mentionne aucunement un nom, il parle d'intermédiaire et d'un accord qui est fait par un intermédiaire. Le règlement permettra toute la latitude de voir l'évolution qui va se passer, et d'essayer d'obtenir des accords au niveau cantonal.

**M. François Maeder** n'a toujours pas compris. S'il réserve par Booking.com c'est CHF 2.50 ou c'est CHF 3.-- ?

**M. François Haenni**, municipal, répond que pour l'instant, il faut valider le règlement. Une fois que l'accord avec Airbnb et l'UCV et notre commune aura été signé, il sera encaissé CHF 3.--. Pour répondre à la question de M. Maeder, sur Booking.com il n'y a rien de prévu.

**Le Président** demande s'il y a d'autres questions. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote pour cet amendement.

Les Conseillers-ères qui acceptent l'amendement présenté par la Municipalité, à savoir, de modifier le montant de CHF 3.-- à CHF 2.50.—à l'article 8 al. 1 lettre e sont priés de le faire par un levé de main. **L'amendement est accepté à l'unanimité.**

**Le Président** donne la parole à la Commission ad hoc pour la lecture de leur rapport.

**Mme Géraldine Mosimann** donne lecture de la conclusion de leur rapport, qui stipule :

« **Conclusion :**

*La Commission est favorable à la modification du règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires et souhaite rectifier l'erreur dans l'article 2 du nouveau règlement mentionné ci-dessus.*

*En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité au conseil communal :*

- *D'amender le préavis 2024/09 en modifiant l'article 2 du nouveau règlement ainsi :  
« Sous réserve des exceptions prévues par l'article 7 ci-dessous, le présent règlement s'applique à toutes les personnes qui réalisent l'une des conditions d'assujettissement prévues par l'article 5 ci-dessous ».*

- *D'accepter les autres points du préavis tels que proposés afin d'adopter le règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires. »*

**Le Président** dit que l'oubli du « o » dans le mot « ci-dessous », situé dans le texte suite à « par l'article 7 ci-dess(o)us sera corrigé, et il met en discussion l'amendement proposé par la Commission ad hoc.

**M. Haenni François**, municipal, remercie la commission ad hoc pour la correction de cette petite coquille et pour l'amendement proposé.

**Le Président** passe au vote de l'amendement. Les Conseillers-ères qui sont d'accord avec l'amendement proposé par la Commission ad hoc, c'est-à-dire, corriger la coquille, sont priés de le faire par un levé de main. **L'amendement est accepté à l'unanimité.**

**Le Président** demande si quelqu'un veut prendre la parole. Ce n'est pas le cas. Il passe maintenant au vote sur le fond : les Conseillers-ères qui acceptent le préavis municipal 2024/09, amendé, sont priés de le faire par un levé de main.

Le préavis municipal 2024/09 - modification du règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires, amendé, **est accepté à l'unanimité.**

## **11. Communications municipales**

### a. Procédure pour la fermeture définitive des sources de Mur

**M. Alain Bally**, municipal, projette un plan pour situer ces sources. Elles sont hors du réseau d'eau potable depuis novembre 2022, cette eau n'étant plus consommée depuis lors. Il précise aussi qu'aucune zone de protection n'avait été mise en place en-dessus de ces sources. En 2015, le plan directeur de la distribution de l'eau de Vully-les-Lacs a été validé. Dans ce plan, il était déjà mentionné que cette eau n'était pas de bonne qualité et qu'il était préconisé de ne plus l'utiliser, la principale cause étant que la zone des sources n'était pas protégée, ce qui les rendait vulnérables. En 2018, il y a eu le lancement d'une étude hydrogéologique pour les sources de Mur, afin d'examiner la qualité de l'eau de ces sources. En 2022, réception du rapport d'expertise, dans lequel il est mentionné qu'en plus que cette eau n'est pas très bonne à boire, les infrastructures ne sont également pas en bon état pour être utilisées, et il est aussi mentionné que l'étude hydrogéologique n'est encore pas terminée.

En octobre 2023, le rapport hydrogéologique étant enfin terminé, il a été présenté à la Municipalité, avec comme recommandations principales, que les captages produisent peu d'eau, de piètre qualité, et qu'il y a trop de nitrates, et beaucoup trop de chlorothalonil, et enfin que si cette eau devait être utilisée, elle devrait être diluée avec un facteur 4 dans l'eau de

l'ABV. Le réservoir de Mur ne pourrait pas être utilisé pour faire ce mélange, donc il faudrait construire un nouveau réservoir, tout cela pour conserver de l'eau qui est impropre à la consommation, avec un gain estimé à CHF 20'000.—par année.

Suite à l'analyse de ce rapport, la Municipalité a décidé d'abandonner les sources de Mur pour l'eau potable. L'OFCO a pris note de cette décision. Dans la procédure, il est recommandé de porter l'information devant le Conseil, ce qu'il fait présentement ; il restera encore la tâche à la Municipalité d'écrire une lettre au Chef de la section des eaux souterraines, et ensuite ces sources seront définitivement fermées pour l'eau potable. Maintenant, comme l'eau continuera à couler, elle pourra être utilisée à d'autres fins, qu'il reste encore à définir.

**M. Léo Amiet** se demande, comme il y a beaucoup de nitrates et chlorothalonil, s'il ne serait pas bien de remettre ces zones de protection, pour éviter qu'elles ne viennent encore plus polluées dans le futur, et au cas où on les conserverait sans les utiliser, qu'elles deviennent dans le futur bonnes à consommer si un jour il y a des problèmes de manque d'eau, afin de pouvoir les utiliser en urgence.

**M. Alain Bally**, municipal, répond que vu la quantité et la qualité de l'eau, et vu que les infrastructures devraient être complètement remises à neuf, ce n'est pas la peine de les garder comme eau potable. La Municipalité a décidé de les sortir du réseau d'eau potable.

**M. Léo Amiet** dit qu'il a bien compris, mais sa question portait plutôt sur le fait de pouvoir les conserver en cas d'urgence. Si on met une zone de protection en-dessus aujourd'hui, peut-être que dans 10 ans il y aura moins de nitrates, et qu'elles seront peut-être à nouveau consommables.

**M. Alain Bally**, municipal, répond qu'en cas d'urgence, on peut refaire des analyses. La meilleure protection serait de planter une forêt sur tout le bassin, mais il n'est pas certain qu'on veuille une forêt à cet endroit-là.

b. Plan d'affectation communal (PACom)

**M. Michel Verdon**, syndic, donne quelques informations sur le PACom. Ce dossier suit son cours, mais sans surprise, il y a encore du retard. En mars ils avaient reçu un rapport qui avait un côté assez décourageant. Suite à cela, ils ont fait, avec l'urbaniste, un retour sous forme de procès-verbal auprès de la DGTL, afin d'émettre leur surprise et surtout leur réprobation suite à certains éléments qui avaient été relevés. Ils ont reçu un retour sur leur rapport, avec de nouvelles remarques. Suite à cela ils ont sollicité une deuxième réunion, en exigeant la présence de personnes hiérarchiquement plus élevées que l'interlocuteur qu'ils ont toujours eu à la DGTL. Ils souhaitaient avoir la présence de M. Turatti le directeur général, ou pour le moins M. Noirjean qui est le directeur de l'aménagement du territoire. Cette séance a eu lieu le 22 mai,

et ils ont eu la chance d'avoir les deux personnes citées auparavant, séance qu'on peut considérer comme encourageante sur la qualité du dossier. Certains points méritent encore quelques décisions de la Municipalité. Durant cette séance, il s'est avéré que le timing pour mettre ce projet à l'enquête, qui tomberait dans une période de vacances, ne serait pas idéal, car le but est que les gens soient là, car c'est important pour la commune. Le dossier final doit être complété avec toutes les modifications discutées, afin d'établir le dossier final, qui sera mis à l'enquête après les vacances. Une séance publique d'explication sera fixée quelques jours avant la mise à l'enquête, ce qui devrait se faire en septembre, au plus tard début octobre. Les oppositions pourront être traitées dans la période octobre 2024 – février 2025. Une approbation finale est prévue encore en 2025 par le département compétent.

c. Plan d'énergie et climat communal (PECC)

**M. Michel Verdon**, syndic : la volonté de la Municipalité était de rejoindre les 80 communes dans le canton qui se sont engagées dans ce chemin. M. Vallotton s'occupe aussi de porter ce projet en parallèle avec la Municipalité. Un mandataire a été choisi, afin d'avoir un subside pour la création de ce plan, en la personne de M. Wenker à Faoug. Ce dernier a proposé un concept, et la Municipalité reviendra en séance de septembre avec ce concept. Ils proposeront une création d'une commission mixte, avec des membres du Conseil et de la Municipalité. Des ateliers seront aussi prévus avec la population.

d. Divers

**M. Michel Verdon**, syndic, informe le Conseil que :

Administration : la Municipalité parle depuis plusieurs mois d'essayer d'avoir une vision pour faire évoluer le fonctionnement global de l'administration de la Commune. Ceci est aussi en lien avec la croissance de notre commune, qui est passée de 2'200 habitants lors de sa création à 3'700 aujourd'hui. Ils ont pu matérialiser cette évolution comme ils la souhaitent. Une campagne de recrutement donnera un signe prochainement pour cette évolution. En parallèle il y aura aussi une campagne de recrutement du côté de la voirie, le responsable ayant souhaité être déchargé de cette responsabilité. Il ne va pas donner plus de détails ce soir.

Gens du voyage : mardi 11 juin, à 21h30 la police cantonale a averti la Municipalité que 22 caravanes s'étaient établies près de la FAN zone à Salavaux. Toute la Municipalité s'est retrouvée sur place le soir-même, avec la Police. Ces gens sont rentrés en force dans le parking, et la police n'avait plus de moyens de les faire partir comme cela. Le lendemain matin, la Municipalité a déposé une plainte pour violation de domicile et dégâts sur la propriété publique, sur les conseils qu'ils ont reçus. Il s'agit d'une procédure relativement nouvelle, et c'est avec ce genre de procédure que des procureurs s'occupent de la chose, ainsi les gens du voyage seront amendés sérieusement. Le Canton espère qu'avec cette procédure ils arriveront

à se débarrasser de ces envahissements qui se font sans accord des propriétaires. La Municipalité a dû prendre une position très rapide, soit de libérer cette zone avant l'ouverture de l'événement de la FAN zone, qui avait lieu le vendredi 14 juin. Dans un premier temps, la Municipalité a espéré que le médiateur M. Curchod, nommé par le Canton, ainsi qu'un autre représentant de la Police, allaient trouver une solution. Mais l'information qu'ils ont reçue, c'est que la seule zone que le canton de Vaud possède c'est celle de Rennaz, qui était pleine, et c'était donc à la Municipalité de trouver une solution dans notre commune, sinon il n'y avait aucune garantie que le vendredi 14 juin ces personnes soient parties. Ils ont essayé de faire tout ce qu'ils pouvaient pour les faire repartir à Avenches, d'où ils venaient, mais ils y avaient déjà séjourné pendant 3 mois. Ils ont regardé avec la Commune de Payerne, car de notre côté, nous n'avons pas de zone industrielle inoccupée. La Commune n'a pas d'autre moyen, si ce n'est de convaincre éventuellement un agriculteur de les accueillir sur son terrain. La Municipalité a alors pensé à l'ancien terrain de foot de Villars-le-Grand, qui est un terrain communal et qui présentait bien des avantages, avec un contrôle de l'accès, loin des habitations, zone où il y a déjà de l'activité et qui se trouve en zone agricole. Finalement, une convention a été signée avec les gens du voyage, pour une durée de 3 semaines, soit jusqu'au 5 juillet. Ces gens paient cette présence, avec les tarifs qui sont établis dans le Canton. L'objectif c'est de sécuriser le départ pour le 5 juillet. La Municipalité est en contact permanent avec la police cantonale et M. Curchod. Apparemment, il paraît que le canton de Vaud est trop permissif dans ce domaine, et qu'il va un peu durcir le ton sur ce sujet. Des négociations sont en cours afin de créer une autre zone aux abords des grandes villes vaudoises, mais ce qu'il faut espérer, c'est qu'ils ne reviennent plus s'installer à Villars-le-Grand. Ils vont bloquer les accès du terrain de foot à Villars-le-Grand, ainsi que la FAN zone avec des blocs de béton. Avec la Commune d'Avenches, la Municipalité souhaite donner un message au Conseil d'Etat par une missive commune. Pour le moment, c'est gérable, mais c'est une sacrée expérience.

**M. Christian Genilloud**, municipal, informe le Conseil que le 14 juin il y a eu la réception du bâtiment du collège ; ils en ont profité pour le montrer aux enseignants et au personnel de maintenance. Ils vont corriger les petits soucis qu'ils ont vu dans la construction. Une réception finale aura lieu le 11 juillet. Une réflexion globale pour l'aménagement extérieur est en cours, avec des plantations. Inauguration prévue fin août ou fin septembre.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, a reçu un retour par rapport à la subvention cantonale pour le pont. Dans le préavis, ils avaient prévu une subvention de CHF 517'000.--, ils ont reçu CHF 267'000.—de plus, soit un total de CHF 784'000.--.

La Commune avait participé à un concours par rapport à la passerelle cycliste du pont. La Commune a gagné un prix aménagement, sous la forme d'un joli panneau.

## **12. Information des délégués dans les associations intercommunales**

**M. Alexandre Bardet**, membre de l'association intercommunale pour la revitalisation de la Petite Glâne, donne des informations concernant les dépôts à l'embouchure de la Broye. Il a aussi déposé cette demande dans le cadre de l'assemblée de l'association, à savoir, qu'il s'interroge sur les coûts d'un éventuel problème similaire en amont. S'il y a des déchets ou du limon qui se déposent dans la revitalisation, est-ce qu'il va y avoir des conséquences et des coûts. Il n'a pas encore reçu de réponse, mais il a chargé le CODIR d'être attentif à cette question. Au niveau budget on est complètement dans le tir, malgré cette décharge qui a été découverte. A priori il n'y a pas d'autres décharges en amont.

### **13. Interpellations – postulats – motion**

**Le Président** informe le Conseil que le bureau a reçu un postulat de M. Joffrey Tombez, qui avait été déposé dans le serveur, et il lui passe la parole.

**M. Joffrey Tombez** explique qu'en discutant avec des proches, il a remarqué à plusieurs reprises que ressortaient des difficultés d'horaires pour accéder aux déchetteries, notamment lié à la difficulté d'avoir assez de places de stockage des déchets organiques, surtout si on est en appartement, où il n'y a pas forcément un compost à disposition à l'extérieur. Une incitation à trier les déchets se fait au travers d'une taxe, mais il trouve également intéressant de pouvoir inciter la facilité d'accès aux déchetteries. Ces éléments lui ont fait demandé d'étudier :

- d'étudier la possibilité et les coûts de disposer de points de collecte de déchets accessibles 24h/24, toute l'année, pour les déchets les plus courants (papier, cartons, verre, PET, déchets organiques...), au minimum dans chaque déchetterie actuelle,
- d'étudier la possibilité et les coûts de ne disposer de points de collecte nombreux et de proximité pour chacun (accessibles à pied, hors maison isolée).

Il précise que son souhait est bien d'étudier la possibilité et les coûts, et suite à cela, de pouvoir peser le rapport entre ce que cela nous coûte et nous apporte, mais pas ici de dire que oui il faut le faire, parce que peut-être qu'on verra, après analyse, que les coûts sont élevés.

**Le Président** rappelle que le postulat est recevable. Il faut maintenant prendre en considération de manière immédiate et de renvoyer à la Municipalité ce postulat, s'il est accepté par vote. C'est également ce que recommande M. Tombez dans sa demande. Le Conseil peut également décider de renvoyer en commission ce postulat, pour analyse, afin qu'il soit traité ultérieurement lors d'une autre séance. Et le Conseil peut également décider de ne pas entrer en matière.

Il passe la parole à la Municipalité.

**M. Christian Genilloud**, municipal, a examiné les horaires des déchetteries. Il constate que, sauf le vendredi, on peut y aller tous les jours. Peut-être qu'une réflexion sur les horaires pourrait être intéressante, mais quand à aller jusqu'à l'étude de tout cela, bien sûr qu'ils peuvent le faire, mais l'impact financier risque d'être assez énorme, et l'ouverture de toutes les déchetteries 24h/24h, tous les jours, poserait des problèmes. Quant à prévoir un point collecte devant une des déchetteries, il faudrait réfléchir à cette proposition. Il espère que nous ne sommes pas dans une cité dortoir, où les gens n'ont plus le temps de rien faire, mais il conçoit tout à fait que par rapport à sa plage horaire de travail, cela peut poser problème. C'est peut-être sur ce point-là qu'il faudrait agir.

**M. Loïc Loup** explique qu'en ayant fait pas mal d'analyses pour des communes concernant les déchetteries, ce qui est très problématique, c'est qu'en faisant un accès 24h/24h, tous les jours ouverts, il y a énormément de mélange, et les employés de la voirie doivent trier tout cela le lendemain, etc. Beaucoup de communes faisaient cela, mais ils aimeraient revenir en arrière, et souvent les communes qui font cela ont un système de surveillance par caméra. Le fait que les gens mélangent tout et ne trient pas correctement est une grosse problématique. Peut-être que de changer quelques horaires serait effectivement une bonne idée. Nous avons 3 déchetteries dans la commune, ce qui est beaucoup, car des communes plus grandes n'en n'ont pas forcément autant. En plus, dans notre commune nous pouvons amener toute sorte de déchets, avec une taxe annuelle, ce que beaucoup d'autres communes ne font pas, car ils ont un système de paiement au poids ou ne prennent pas certains déchets, et les gens doivent se débrouiller par eux-mêmes pour les éliminer dans des entités de réception de déchets comme Goutte SA, etc...

**M. Raphaël Vincent** dit qu'une analyse avait déjà été faite il n'y a pas très longtemps, et il se demande si c'est nécessaire d'en refaire une. Il comprend bien que cela est un problème pour certains, mais il pense que si la Municipalité peut déjà étudier si quelque chose peut être changé du côté des horaires ce sera suffisant, avant d'engager de gros investissements financiers.

Personne d'autre ne demandant la parole, **le Président** passe au vote. Les Conseillers-ères qui acceptent la prise en considération immédiate du postulat et le renvoi à la Municipalité sont priés de le faire par un levé de main.

Vote pour : 9, Votre contre : 23 : Abstention : 7

**Ce postulat n'est pas pris en considération et il est classé sans suite.**

#### **14. Divers et propositions individuelles**

**M. Alexandre Bardet** répond au syndic qui se demandait comment était perçu à Villars-le-Grand la présence des gens du voyage sur le terrain de foot. Réponse : c'est très mal perçu. Ces gens se sont installés illégalement à Salavaux, ce qui n'est pas normal, mais le fait de les avoir déplacé à cause d'une manifestation à but lucratif dans la FAN zone, n'est pas très bien compris. Les Conseillers de Villars-le-Grand ont reçu ce genre de remarques de la part des gens du village, précisant qu'ils étaient bons effectivement pour payer les investissements autour du collège, mais s'il y a des gens du voyage qui sont là-bas, on les renvoie à Villars-le-Grand. Voilà le message qu'il devait transmettre.

**M. Antoine Savary** n'a pas bien compris les propos de la Municipalité sur les postes au concours au sein de l'administration. Est-ce qu'il s'agit de démission ou de remplacement, ou de postes nouveaux, si oui, combien ? Où et sur quel budget ?

**M. Michel Verdon**, syndic répond qu'il est désolé, mais qu'il ne va pas pouvoir aller très loin dans le détail. Ce qu'il peut dire, c'est que sur le budget 2024 il n'y aura aucun débordement, une réserve ayant été prise. Le seul détail qu'il peut encore donner c'est qu'au niveau de la voirie, il y aura un changement de responsable, car le responsable actuel veut être déchargé de sa responsabilité, mais il restera employé jusqu'à sa retraite. Ce sujet sera repris lors du budget 2025, mais aujourd'hui, il ne peut pas en dire plus.

**M. Gilles Bardet** revient sur le sujet des gens du voyage qui préoccupe pas mal les habitants de Villars-le-Grand. Il rapporte ce qui lui a été expliqué, à savoir, que les gitans avaient pris possession d'une villa à Vallamand-Dessous et qu'il était très difficile de les déloger. Il aimerait bien avoir un avis de la Municipalité sur cette question, car c'est intéressant de savoir quels sont les enjeux et les motifs qu'on peut avoir avec ces gens-là, car ce qui se passe à Villars-le-Grand, à Salavaux et à Avenches c'est une chose, mais nous citoyen, si on se parque mal dans certains endroits de la commune, on a un avertissement, voire une amende. S'il va avec son camping-car s'installer en forêt parce que c'est sympa d'y aller, probablement qu'il aura aussi une amende. On a une mise en pratique de la loi à deux vitesses, avec ces gens-là. Comment ça fonctionne ?

**M. Michel Verdon**, syndic, adhère à tout ce qui vient d'être dit sur ce sujet, et à toute une partie de frustration qui en découle. Il répète que pour la Municipalité c'était agir dans le but de la sécurité des gens en les éloignant de cette FAN zone. Mais ils étaient vraiment très près, à 10 mètres de la manifestation, et ça leur a semblé compliqué et il fallait sécuriser.

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond à la question portant sur le squat à Vallamand-Dessous, qui est un problème totalement différent des gens du voyage à Villars-le-Grand. Des squatteurs ont pris possession d'une villa en résidence secondaire. Ils ont été informé du cas par la gendarmerie, et ils ont également réagi en pensant à ce qu'ils feraient si c'était chez eux..., mais ce n'est pas possible d'envoyer des personnes en grand comité pour les déloger.

(Rires). Pour respecter les procédures, il est fortement recommandé de ne pas le faire de manière privée, car cela peut se retourner contre le propriétaire. Depuis le début de ce squat, la Municipalité est en étroite liaison avec la gendarmerie. Mais il s'agit d'une affaire de privé à privé, et dans ce cas, les propriétaires, qui sont assez âgés, ont engagé une procédure civile. La Police s'est rendue sur place, mais n'a pas pu identifier ces gens. On parle de squat, à partir de la 7<sup>ème</sup> heure qu'ils occupent les lieux. Si on ne prend pas les squatteurs sur le fait accompli dans les 5 premières heures d'occupation d'un lieu, ce n'est plus évident de les déloger. Les propriétaires ont pris un avocat et ont engagé une procédure civile, et c'est à partir de ce moment-là que la gendarmerie peut entrer en matière. Une expulsion va avoir lieu prochainement. Ils ne restent pas les bras croisés, mais cela dure un moment. La Municipalité est autant démunie dans ce cas-là que les propriétaires.

**M. Raphaël Vincent** a vu qu'il y a une caravane dans les marais de Salavaux, mais c'est un véhicule qui n'est pas bien perçu des agriculteurs, car en même temps une circulaire avait été envoyée pour rappeler qu'on ne doit pas laisser les machines dehors. Il ne cautionne pas de laisser les machines dehors, mais il y a deux poids deux mesures.

Il demande également si la Municipalité a vu qu'il ressortait beaucoup de rouille le long du pont de la Broye, et ce peu de temps après sa réfection. Il demande si c'est prévu de faire quelque chose, et comment ?

**Mme Laetitia Kohler**, municipale, répond à la première question : la Municipalité a envoyé une patrouille de la gendarmerie sur place, et ils n'ont pas vu ce camion-camping-car dans les marais, mais ils vont retourner contrôler. Ils surveillent la situation.

Concernant la rouille sur le pont, il est prévu de suivre cela et ils vont aller corriger. Elle a vu cette rouille à la réception du pont et elle a fait une remarque. Il lui a été répondu que c'était normal, et qu'ils s'en occupent. Mais elle n'a pas d'explication technique à apporter.

**M. Philippe Loup** dit que la cloche du village de Montmagny ne sonne plus, et demande si quelque chose a été prévue.

**M. Julien Bessard**, municipal, en prend note et donnera des informations à ce sujet lors du prochain conseil.

**M. Damien Waeber** a une question concernant le pont. Pour ce pont, il faut refaire le tablier, il faut surveiller car il y a de la rouille, alors il demande combien de temps le pont va tenir. Il lui semble qu'il y a beaucoup de choses qui sont cachées à cause du bétonnage, et s'il y a deux entreprises sur trois qui ont fait des erreurs, comment va survivre le pont dans le temps ?

Il n'y a pas de réponse à donner pour le moment.

**M. Joffrey Tombez** a une question de procédure sur le PACom : on va d'abord traiter les oppositions, et plus tard le Conseil votera pour l'accepter ou pas, est-ce que c'est bien dans cet ordre que cela se fait ? Est-ce que le Conseil va devoir traiter les oppositions sans avoir validé le PACom ?

**M. Michel Verdon**, syndic, répond que le PACom sera mis à l'enquête pendant un mois, les propriétaires font opposition pendant la durée de la mise à l'enquête, et là, la Municipalité traite ces oppositions. Le Conseil ne fait qu'une validation à la fin du dossier, quand la Municipalité aura décidé quelles oppositions elle lèvera, car peut-être que certaines oppositions modifieront encore le projet. Le Conseil interviendra tout à la fin de la procédure, afin de valider ce dossier, qui sera ensuite validé par le Canton. Tout ce processus sera bien expliqué dans la séance d'information à la population qui interviendra juste avant la mise à l'enquête.

**Le Président** informe que le bureau donnera aussi des informations à ce sujet au fur et à mesure de la procédure.

Personne d'autre ne demande la parole, **Le Président** remercie les membres du Conseil pour la bonne tenue des débats. Il remercie également la presse pour sa présence, ainsi que l'huissier pour la préparation de la salle et de la collation qui suivra. Le prochain conseil aura lieu le 24 septembre 2024 à Chabrey. Il souhaite à toutes et tous un bel été. Il est 22h33, la séance est levée.

Au nom du Conseil Communal de Vully-les-Lacs :

Le Président :

La Secrétaire :

Julien Schwab

Elisabeth Christinat